

Mise en demeure trop perçu Pole Emploi

Par Alan35	

Bonjour à tous,

le 11 octobre 2023, j'ai reçu une lettre m'indiquant un trop perçu de 900 euros datant du 7 avril 2020 par Pole Emploi.

Je suis actuellement en formation et avec un tout petit chômage, j'ai donc accepté un échéancier à 50 euros par mois, le mois dernier, avec les fête de fin d'année, j'ai eu du retard sur le paiement (prévu au 25 décembre) car je n'avais pas les fonds (je l'ai actuellement effectué).

Mais trop tard, pole emploi m'a envoyé une mise en demeure par recommandé m'indiquant que j'ai jusqu'au 2 février pour tout rembourser alors que je ne peux pas, j'ai pas l'argent. Sinon ils me poursuivent en justice avec une contrainte.

Le délai pour contester le trop perçu ou demander une remise gracieuse est passé.

Quels seraient mes recours (si il y en a) pour ne pas me retrouver poursuivi.

Merci à tous!